

## CTL du 13 septembre 2018 Déclaration liminaire

Pour les agents de la DGFIP, le 1er semestre 2018 s'est déroulé sur un faux rythme, entre promesses de réformes, effets d'annonce et attente d'un rapport qui ne paraissait jamais. Dès l'approche de la période estivale, tout s'est accéléré.

Le 20 juin, la Cour des Comptes, supposée indépendante du pouvoir politique, sonnait la charge contre notre administration à travers un rapport au titre provocateur : « *La DGFIP 10 ans après la fusion : une transformation à accélérer* ». De prime abord, le lecteur non averti pourrait ainsi croire, qu'en 10 ans, il ne s'est rien passé, que rien, ou presque, n'a changé. Curieusement, toutes les annonces contenues dans ce rapport faisaient échos à des rumeurs crédibles et à un autre rapport, celui de CAP22, qui était toujours attendu, non sans quelques fuites savamment organisées.

Le 11 juillet, le ministre Darmanin recevait les n°1 de la DGFIP, des Douanes et du Budget pour leur livrer un certain nombre d'annonces sur le devenir de nos administrations. Le 12 juillet, notre Directeur Général, Bruno Parent, présidait un Comité Technique de Réseau, qui lui donnait l'occasion de préciser lesdites annonces aux organisations syndicales.

À l'exception de quelques nouveautés, le DG a rappelé que ce discours corroborait les informations conditionnelles qui avaient été données en amont, dont certaines reprises dans le « très indépendant » rapport de la Cour des Comptes, que les propos du Ministre fixaient un calendrier donc de la visibilité sur l'ensemble du quinquennat. Parmi les précisions apportées, citons notamment :

**Adaptation du réseau et la géographie revisitée de la DGFIP :** Le cadre de cette évolution est celui du quinquennat, du moins ce qu'il en reste. Nous allons donc devoir faire face à une « *accélération des restructurations* » (citation de M.B.Parent dans l'interview de l'Express). Ainsi, l'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau) ne se déploiera plus de manière annuelle, mais fera l'objet, comme les autres réformes, d'un plan pluriannuel à compter de 2019. Chaque directeur local devra réfléchir sur le sujet avec l'ensemble des acteurs locaux : préfets, élus, représentants des personnels pour présenter les propositions. Ce chantier s'ouvrira dès le mois d'octobre. L'objectif de ce chantier est de retrouver une proximité de service public entre territoire/population et les services publics pour les territoires abandonnés (territoires ruraux, les zones péri-urbaines...). Cette présence pourra prendre différentes formes : Maisons de services aux Publics, présence dans les collectivités locales et permanences mobiles pour les territoires dits non attractifs pour les agents tels que les zones de montagne par exemple. Les outils technologiques à disposition seront des moyens pour réussir cette reconquête territoriale (travail à distance par exemple).

**Sur la mise en œuvre d'une agence du recouvrement :** Le DG a déclaré qu'il ne fallait pas s'attacher à la sémantique mais l'idée à retenir était de s'orienter vers un réseau unifié pour les prélèvements obligatoires sociaux et fiscaux. Cette nouveauté est

un acte politique d'importance et devrait être gérée sur le quinquennat.

**Sur le zéro numéraire :** La dimension nouvelle est que la phase de disparition du numéraire est actée, elle ne se fera pas en 2019 car elle est conditionnée à l'appel d'offre (La Poste, les buralistes...) que la DGFIP fera. Ainsi ces nouvelles structures de proximité (hors DGFIP) répondront aux besoins des usagers en la matière.

**L'avenir du SIP en question dans les prochaines années :** La disparition de la TH et de l'ISF, la mise en œuvre du Prélèvement A la Source, sont des enjeux lourds pour la DGFIP, dans un premier temps en accompagnement de la réforme, mais dans un second il s'agit d'un allègement des tâches qui obligera à mener une réflexion sur les missions des SIP et leur avenir.

**Dans la sphère SPL :** Les expérimentations de l'agence comptable, du compte financier unique sont en cours. La DGFIP travaille en lien avec des associations telles que France urbaine pour s'orienter vers une agence comptable de plein exercice, pour les grandes collectivités territoriales. Tout le recouvrement serait géré hors DGFIP, à l'exception du recouvrement forcé.

Bien d'autres points ont été abordés, importants eux aussi, mais il serait trop long de tous les citer. Pour le Directeur général, ces annonces confortent la position de l'administration au cœur de l'État même si la réduction des moyens va se poursuivre. L'accompagnement des agents est un engagement qui se fera tant au niveau de la Fonction Publique que celui de la DGFIP.

Nous voilà totalement rassurés ! Mais les annonces estivales ne se sont pas arrêtées là.

Le 20 juillet, Solidaires Finances Publiques a mis un terme aux atermoiements du gouvernement quant à la diffusion du rapport CAP22, en le rendant public sur son site internet. Nous y découvrons que, pour ces « experts », nos missions de recouvrement de l'impôt, mais aussi de contrôle, pourraient être confiées à une agence (p.34). Cependant, plus loin (p. 84), ces mêmes « experts » préfèrent simplifier la fiscalité et confier les prélèvements fiscaux à la DGFIP et les sociaux à l'URSSAF, en passant par des plateformes numériques « fortement automatisées ». Bref, de méconnaissance en contradictions, après avoir fait beaucoup parler de lui, ce rapport démontre en fait qu'il n'est que le résultat d'une commande politique, une volonté de faire de la comm', du buzz... et le voilà aussitôt oublié ou presque.

Le programme Action Publique 2022 ne s'en trouve évidemment pas perturbé. Ainsi, ce même 20 juillet, une députée LREM, Mme Valéria Faure-Muntian remet au gouvernement un rapport sur « Les données géographiques souveraines ». La recommandation n°20 du rapport est ainsi libellée : « *Évaluer à échéance du 1er trimestre 2019 les impacts techniques, organisationnels, juridiques et financiers d'un transfert des missions topographiques de la DGFIP à l'IGN et procéder au transfert avant la fin de la législature* ». Les craintes exprimées tant par les organisations syndicales que la DGFIP, sur le suivi des travaux topo et leurs conséquences en matières foncières et fiscales, et reprises dans le rapport sont balayées d'un revers de main au prétexte d'une mission d'expertise qui, n'en doutons pas, montrera qu'elles sont infondées. Voilà bien de quoi

alourdir nos inquiétudes (et nos certitudes) sur le devenir des missions de la DGFIP, topographiques au cas particulier.

Le 23 juillet, un message Ulysse vient nous rappeler que l'accompagnement social, dans la vision de notre gouvernement, c'est d'abord nous taper dessus, toujours plus fort. Ainsi, il nous est précisé les modalités de mise en œuvre du jour de carence. Puis, le 26 juillet, un décret vient compléter le tableau. Nous apprenons que ce qui n'était qu'une proposition lors d'un groupe de travail, est finalement officialisé : les agents n'auront plus droit qu'à 5 tentatives pour réussir le concours A.

Heureusement que le ministre et le DG pensent à nous « remercier » régulièrement de nos efforts et de notre conscience professionnelles, car sans cela, nous pourrions avoir l'impression de n'être que des fonctionnaires privilégiés, feignants, improductifs... bref, nuisibles pour l'économie de notre beau pays, et devant donc être traités par le mépris et les coups de bâton, ou mieux, éliminés.

D'ailleurs, passé le mois d'août et ses congés, y compris pour nos hommes politiques, le 1er Ministre fait sa rentrée dans le JDD, le 26 août, et annonce 4 500 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État en 2019... et plus de 10 000 en 2020. Au passage, on nous confirme le gel du point d'indice alors que l'inflation passe la barre des 2%. Élimination et répression... Vous comprendrez peut-être notre colère et notre dégoût face à toutes ces attaques, face à ces discours hypocrites, qui nous remercient pour mieux nous poignarder dans le dos.

Monsieur le Directeur. Solidaires Finances Publiques Tarn n'a pas pour habitude de faire des liminaires fleuves, surtout aussi longues sur le contexte national. Cela dit, ce n'est là que le reflet de la multiplication des sujets et des réformes qui nous concernent et qui appellent de votre part des réponses. Les agents veulent vous entendre sur ces annonces, notamment sur les restructurations et les emplois.

Venons-en donc à la DDFiP du Tarn. Vous nous disiez, en janvier, qu'en cas de suppressions d'emplois à la hausse, vous ne sauriez pas comment faire, à moins que la DG ne vous donne les pistes et consignes nécessaires. Vous devez rendre, dans les prochaines semaines, un plan pour les 18 prochains mois : qu'en est-il ? Quelles sont les consignes données par la DG ? Expliquez à vos agents comment la DDFiP du Tarn va se passer d'une quarantaine (estimation basse) de collègues entre 2019 et 2020 ! Bref, quelles sont « vos solutions » ?

Elles semblent déjà transparaître dans l'ordre du jour de ce Comité Technique : l'aménagement des horaires d'accueil à Mazamet pourrait ainsi apparaître comme étant lié à un contexte particulier... mais combien de temps faudra-t-il pour que d'autres services demandent à bénéficier d'allègements similaires ? Nous reparlons également de l'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous que la DG veut généraliser pour aller de plus en plus vers une stricte séparation de nos missions « front office » et « back office », préalable à la fermeture définitive de nos centres au public. Serait-ce là votre première solution : la fin des accueils ?

Nous avons aussi droit à une information sur la campagne de recrutement des volontaires civiques, qui n'est pas sans lien, d'ailleurs, avec la « solution » pré-citée. Nous apprenons que les contrats peuvent être réduits à 6 mois couvrant campagne déclarative

et sortie des avis : voilà que la DGFIP recourt à des CDD de saisonniers, ou l'intérim comme solution à l'explosion de nos charges de travail... comme si celle-ci n'était que saisonnière...

On voit enfin, dans cet ordre du jour, des agents qui ne parviennent même plus à s'intéresser à leur carrière, avec un bilan de la campagne d'évaluation des plus atones, et un dispositif d'accompagnement, oui, mais vers la sortie, pour les vérificateurs qui ne correspondent pas au « profil ».

A votre avis, Monsieur le Directeur, combien de temps cela peut-il encore durer comme cela ? Tant d'efforts, tant de travail, et si peu de reconnaissance. Est-ce que la DGFIP réalise des baromètres sociaux pour ne pas en tenir compte ? Est-ce que la campagne DUERP ne laisse aucune marque dans vos esprits ? Les taux de grève du printemps, à plus de 40 %, ne vous interpellent-ils pas ?

En janvier, vous aviez fait le choix d'une communication en amont sur l'ASR 2019. Aujourd'hui, nous vous demandons de renouveler ce choix en nous communiquant, sans plus attendre, votre plan pour la DDFiP du Tarn, pour les collègues, pour les années à venir. Donnez-nous de la visibilité ! Et, soyons fous, redonnez confiance et espoir à tous les agents tarnais !